

TENIR LA COMPTABILITE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL ET MEDICO SOCIAL DU SECTEUR PRIVE NON LUCRATIF

Public concerné

Les directeurs et les comptables d'établissements privés non lucratif.

Introduction : les ESSMS (article L312-1 du CASF) - les modalités de financement (prix de journée, dotation globale...) - le calendrier budgétaire

1- LES REGLES DE TENUE DES COMPTES DES ESSMS PRIVES

- 1.1 L'instruction M22 et le plan de compte des ESSMS privés—Comptabilité de l'ESMS et du gestionnaire
- 1.2 Les journaux et livres—le classement et l'archivage des pièces comptables

2- LA COMPTABILISATION DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES ET DES PRODUITS

- 2.1 La présentation budgétaire des charges et des produits d'un ESMS privé
- 2.2 La comptabilisation des charges courantes : mode d'emploi du plan de comptes M22
- 2.3 La procédure de traitement des factures reçues—la question de la comptabilisation des stocks
- 2.4 La comptabilisation des salaires et des charges sociales
- 2.5 Les différents comptes de produits—la facturation des produits de tarification

3-LA GESTION COMPTABLE DS IMMOBILISATIONS ET DE PROVISIONS

- 3.1 La comptabilisation des dépenses en immobilisations
- 3.2 Le calcul et la comptabilisation des dotations aux amortissements—les cessions d'immobilisations
- 3.3 Les différentes provisions : règles de calcul, comptabilisation et reprise

4- LE SUIVI COMPTABLE ET LES SYNTHESE COMPTABLES DE FIN D'EXERCICE

- 4.1 Le suivi des comptes de tiers—le fonctionnement des comptes de liaison (article R 314-82 du CASF)
- 4.2 L'établissement et le suivi d'un plan de trésorerie
- 4.3 Les écritures comptables de rattachement des charges et des produits en fin d'exercice
- 4.4 L'établissement des différents éléments du compte administratif—le bilan propre à l'ESMS
- 4.5 Résultat comptable et résultat à affecter—les différentes possibilités offertes
- 4.6 Le suivi des résultats en cours d'exercice—les virements de crédits possibles

Informations pratiques

Durée de la formation :

2 Journées
1er jour de 9h00 à 17h30
2ème jour de 9h00 à 17h00

Tarif déjeuner inclus :

Adhérents à la FNADEPA : **415 €**
Non adhérents : **465 €**

Le nombre de stagiaires est fixé à 15 par session, la formation sera annulée le 19 mars 2010 s'il y a moins de 10 inscrits à cette date.

Date : 29 et 30 mars 2010

Lieu :

ASSOCIATION MICHELLE GUILLAUME
PLACE DE L'ABBATIALE
44530 ST GILDAS DES BOIS

Directrice :

Madame PAITIER-GUIBERT

Tél. : 02.40.01.55.15

Intervenant :

Cabinet ASCOR

Organisateur : FNADEPA

N° de formation :

11 93 05795 93

* L'intégralité du coût de la formation est due pour toute annulation intervenant moins de 8 jours ouvrables avant le stage.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à FNADEPA -175 boulevard Anatole France - 93200 SAINT-DENIS
Tél : 01.49.71.55.30 Fax : 01.48.20.63.74 E-mail : formation@fnadepa.com

Tenir la comptabilité d'un établissement privé non lucratif
Le 29 et 30 mars à ST GILDAS DES BOIS
(1 Bulletin par personne)

Civilité _____

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Adhérent Non Adhérent

Etablissement _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tel _____ Fax _____

Email _____

Statut de l'établissement :

FPT FPH FPE

Association SA ou SARL

Autre à préciser : _____

Règlement :

Je règle par chèque ci-joint

Je règle par mandat administratif

Organisme collecteur des fonds formation : _____

Fait à _____ Le _____

Signature et cachet de l'établissement